

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° STU 99.063

L'An mil neuf cent quatre vingt dix neuf le 14 Juin à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

3 JUIN 1999

DATE D'AFFICHAGE

3 JUIN 1999

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDBLER, CANDAU, Mme MONTRON, MM. BOISNARD et CARRIE, Mme GEOFFROY, Adjoints

Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DONZIER, GERMA, Mlle ISENDICK, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN, SIMONNET, Conseillers,

ETAIENT REPRESENTES : M. GAVEN représenté par M. HUGENDBLER
M. ANGIBAUD représenté par M. MUSSETTI
M. CAU représenté par M. POTENNEC
M. DINDINAUD représenté par Mme LECOMTE

ABSENTS - EXCUSES : MM. BENOIT

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 28
Nombre de Votants : 32

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Z.A.E.C.
ALIENATION DE TERRAIN AU PROFIT DE LA SCI M.G.B.

VOTE : UNANIMITE

La Ville de ROYAN dispose de parcelles de terrains dans le cadre de la Z.A.E.C.

La SCI M.G.B. représentée par M. NORMAND, vient de manifester son intention d'acquérir le terrain, cadastré section CI n° 775p, d'une superficie de 2.786m², afin d'édifier un bâtiment à usage de vente de sanitaire en gros.

Rien ne s'oppose à ce que satisfaction soit donnée à l'intéressé qui a accepté, par promesse d'achat en date du 29 mars 1999, le prix de cession fixé à 75F. H.T. le mètre carré, soit un prix global et forfaitaire de DEUX CENT HUIT MILLE NEUF CENT CINQUANTE FRANCS (208.950F.).

M. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de se prononcer favorablement sur l'aliénation de ladite parcelle aux conditions précitées.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oùï l'exposé du RAPPORTEUR,

Vu les plans des lieux et parcellaires,

Vu la promesse d'achat souscrite par M. NORMAND en date du 29 mars 1999,

Vu l'avis des Services Fiscaux en date du 21 avril 1999,

Considérant l'intérêt que présente pour la Ville l'implantation de nouvelles activités dans la Z.A.E.C.

DECIDE

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint, agissant par délégation, à conclure et signer l'acte de vente, objet de l'aliénation au profit de la SCI M.G.B. représentée par M. NORMAND, du terrain cadastré section CI n°775p, d'une superficie de 2.786m² sous réserve du bornage, au lieudit "Derrière le Pont", moyennant le prix de soixante quinze francs (75F.) hors taxes le mètre carré, soit un prix global et forfaitaire de DEUX CENT HUIT MILLE NEUF CENT CINQUANTE FRANCS (208.950F.).

- que l'acte concrétisant l'opération sera dressé en l'étude de Me ROTROU Place Salvador ALLENDE 22000 ST BRIEUC, Notaire de l'acquéreur,

- que la recette correspondante sera inscrite au budget en cours à la date de la signature de l'acte authentique.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 17 juin 1999
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS